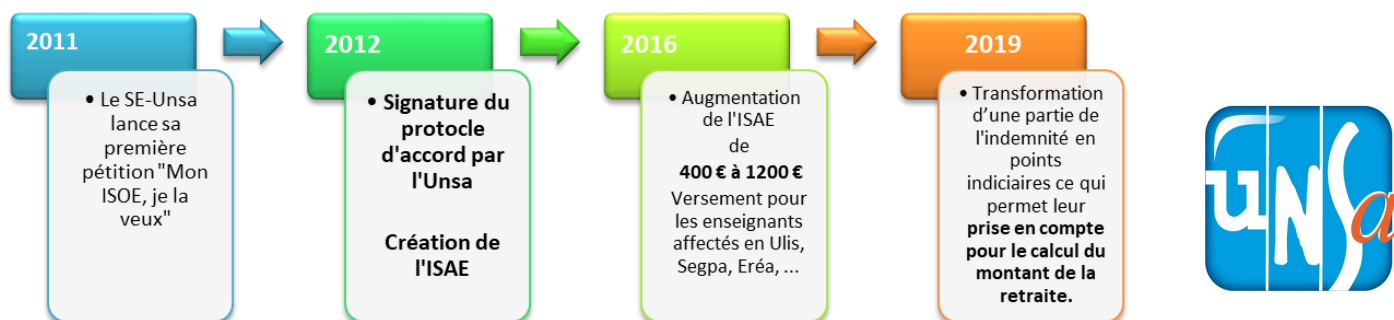


Ce que le SE-Unsa a obtenu quelques exemples...

La création de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves



L'augmentation du nombre de promus à la hors classe



Par sa signature du protocole d'accord en 2012 (augmentation progressive du nombre de promus à la HC et la création de l'ISAE), le SE-Unsa a permis que le taux passe de 2% en 2012, à 6% en 2018. Il sera de 6,5% en 2019 et atteindra les 7% en 2020 comme nos collègues des collèges et lycées.

Des acquis concrets pour la direction d'école

Le SE-Unsa signe seul le protocole d'accord sur la direction d'école : augmentation du régime indemnitaire, évolution des décharges et création de l'aide administrative. Ces emplois d'aides administratives, malheureusement précaires, ont permis de mettre en avant la réelle nécessité de créer de vrais emplois administratifs dans les écoles.

Indemnité	Avant 2006	2006	2014
	925,44€	1110,53 €	1795,62 € à 2195,62 €

Ecoles	1996	2006	2014	2015	2016
1 cl.	-	2 jrs	4 jrs	4 jrs	4 jrs
2 cl.	-				10 jrs
3 cl.	-				10 jrs
4 cl.	-	1/4	1/4	1/4	1/4
5 cl.	1/4				
6 à 7 cl.	1/4				
8 cl.		1/4	1/3		
9 cl.		1/3	1/3		
10 à 13 cl.	1/2	1/2	1/2		
14 cl. et +	Complète	Complète	Complète		

Et bien d'autres acquis

Congé parental : prise en compte du congé dans le calcul de l'AGS (1 an compte pleinement)

Changement de département : les années de disponibilité comme celles de congé parental comptent dans la durée de séparation.

REP-REP+ : augmentation de la prime et indemnité versée à taux plein à tous les remplaçants affectés en REP+

Remplaçants : récupération des heures effectuées au-delà des 24h. Rien si on en fait moins.

Rémunération : Intégration d'une partie des primes dans la rémunération indiciaire et amélioration progressive des grilles indiciaires (PPCR)

Avancement : réduction de la durée maximale pour atteindre le dernier échelon de la classe normale (de 30 ans maxi à 26) et garantie de pouvoir accéder à la hors-classe avec une carrière complète (PPCR)

Evaluation professionnelle plus formative et moins infantilisante (PPCR).

Enseignants référents : IMP à 2500 €

Rased : Respect des identités professionnelles des ex E et G pour les Rased.

ESMS : Isae en 2013, indemnité « 1994 » en 2017, ORS revisités à 24h pour tous pour les ESMS.

Segpa : Isae en 2017, indemnité « 1994 » en 2017, respect de l'identité professionnelle pour les Segpa.

Erea : Isae en 2017, respect de l'identité professionnelle, présence des PEE les nuits pour les Erea.

Ulis : Isae en 2013, IFP + NBI en école, Isae collège et lycée en 2017 pour les Ulis.

À ce niveau d'engagement, je mérite un salaire décent !

Le SE-Unsa revendique :

- une négociation salariale et indemnitaire tous les ans ;
- un compte individuel d'équipement professionnel ;
- l'accès aux heures supplémentaires pour tous les corps ;
- la suppression du jour de carence ;
- l'accès à la classe exceptionnelle pour tous ;
- un ratio hors-classe identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé ;
- la rémunération systématique de toute mission au service du collectif (coordination de cycle, Usep, coordination du Parcours avenir...) ;
- le remboursement effectif et rapide de tout déplacement dans le cadre professionnel et l'augmentation du montant des frais de déplacements ;
- pour les remplaçants, l'augmentation et une réforme de l'ISSR avec la création d'une part fixe liée à la mission et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.

Un lieu de travail adapté et équipé, c'est une nécessité !

Le SE-Unsa revendique :

- un plan de rénovation et d'équipement du bâti scolaire répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- des salles de classes connectées, spacieuses et insonorisées ;
- des espaces de repos, de travail et de restauration pour les personnels ;
- une formation sur la santé, et sécurité au travail afin d'acquérir une vraie reconnaissance de l'ensemble des documents et procédures d'alerte (RST, RGD, Duer).

Des élèves en plus ou en moins, ça change mon travail au quotidien !

Le SE-Unsa revendique :

- ✓ des effectifs limités et adaptés :
- 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ;
- 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ;
- 12 élèves dans les Segpa et Érea ;
- 10 élèves pour les Ulis ;
- 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ;
- 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle.
- ✓ des seuils spécifiques pour des classes spécifiques : classe à triple niveaux et plus, grande section de maternelle, Cp, 6^e, 2^{de}, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières ; le renforcement des équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis ;
- ✓ des moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe : développement du dispositif *Plus de maîtres que de classes* dans le premier degré et co-interventions au collège.

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- une formation continue régulière sur le temps de service ;
- une plateforme locale de recueil des besoins de formation ;
- des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- des formations régulières aux gestes de premiers secours ;
- un accompagnement pédagogique et administratif soutenu pour les entrants dans le métier.

Trop de pression, je dis stop !

Le SE-Unsa revendique :

- un abaissement du temps de service devant élèves pour les enseignant·e·s afin d'intégrer dans leur temps de travail l'ensemble des activités professionnelles collectives et personnelles ;
- l'allègement et la simplification des tâches administratives ;
- des temps de travail en équipe organisés et gérés par l'équipe elle-même ;
- une demi-journée hebdomadaire sans aucune obligation professionnelle.



Je ferai ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.

L'Éducation nationale, l'autre monde du travail

Le SE-Unsa revendique :

- la prise en charge par l'employeur d'une partie de la complémentaire santé ;
- l'abandon de la retenue d'une journée de salaire pour des autorisations d'absence d'une demi-journée ;
- des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour événements familiaux et rendez-vous médicaux ;
- la création d'un comité d'intérêt collectif ouvrant droit à des avantages et tarifs préférentiels (culture, loisirs, séjours...);
- la visite médicale annuelle ;
- la prise en compte de toutes les demandes de temps partiel ;
- une retraite progressive dans les cinq dernières années de la carrière.

Enseignant·e mais aussi parent

Le SE-Unsa revendique :

- un congé complémentaire au congé maternité ou d'adoption, spécifique aux enseignantes et assimilées, en compensation des périodes de vacances scolaires couvertes par le congé maternité ou d'adoption ;
- un nombre de journées de garde « enfant malade » proportionné au nombre d'enfants ;
- un congé paternité d'un mois ;
- la possibilité d'adapter la durée du congé parental à ses besoins, y compris en-dessous de l'actuelle durée minimale de 6 mois.

je dois pouvoir « bouger »

Le SE-Unsa revendique :

- une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- la prise en compte d'ascendants à charge ;
- la prise en compte de la durée de séparation sans restrictions.

Je ferai ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.

